PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Chaque Lourdaise et chaque Lourdais a le droit à la transparence sur les actes de la municipalité. L'équipe municipale s'y était engagée et elle y répondra dans le cadre de la loi qui est explicite. Je rappelle qu'il s'agit de la loi du 6 février 1992 qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Cette loi impose de présenter le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale.

Je comprends que l'on puisse être impatient et qu'on le fasse savoir pour réclamer cette transparence avant l'échéance de ce débat. L'an dernier, nous avions présenté notre premier débat d'orientation juste après notre élection, nous souhaitions avancer l'échéance de ce débat sans toutefois la programmer trop tôt cette année pour ne pas avoir moins de 10 mois entre les deux débats. Nous y sommes, j'espère que ce débat répondra à l'attente de tous, mais avant tout des Lourdaises et des Lourdais, c'est ce qui nous importe ! Nous le souhaitons constructif et nous prendrons note de toutes vos remarques, nous saurons les écouter et nous en tiendrons compte pour construire le budget. Aujourd'hui, nous lançons les bases des premières orientations budgétaires. Nous avons déjà noté l'avis de certains, présentés sommairement en conférence de presse, avant cette échéance et nous les en remercions.

Mais si nous devons la transparence aux Lourdaises et aux Lourdais, nous leur devons avant tout un langage clair, franc et honnête. C'est dans ce contexte que nous allons engager ce débat.

L'équipe municipale est plus que jamais déterminée : pas de résignation mais au contraire du volontarisme.

L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte cette année et pour les années à venir, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses objectifs, qu'elle avait dessinés lors des dernières élections municipales. Non seulement nous tiendrons nos engagements mais nous réussirons.

Cette approche volontariste, exige de l'équipe municipale de s'attacher à suivre des priorités et demandera la réalisation d'efforts particulièrement contraignants mais surmontables.

La tâche de l'équipe municipale en serait facilitée si l'esprit du 11 janvier de rassemblement et de dépassement de clivages, qui a soufflé éphémèrement sur l'hexagone, perdurait sur notre ville. Les atouts de notre ville et ses nombreux potentiels seraient dynamisés si les acteurs locaux avaient l'intelligence de mettre en sommeil les approches partisanes. Car c'est la cohésion qui peut améliorer la vie des Lourdais dans un contexte extrêmement difficile, qui réclame de gros efforts et de se serrer les coudes.

Dans ce cadre, la municipalité a acté quatre grandes lignes politiques traduisant les engagements pris auprès des habitants de Lourdes :

- le soutien au pouvoir d'achat des familles, en gelant les taux d'imposition et les tarifs municipaux,

- la poursuite d'investissements structurels pour renforcer l'attractivité de notre ville et favoriser sa capacité à progresser,
- rechercher des financements extérieurs, notamment auprès de nos partenaires privilégiés pour que nos projets d'amélioration coûtent le moins possible aux Lourdais,
- le redoublement d'efforts pour améliorer notre capacité à générer des économies.

En 2015, comme pour les années à venir, ce ne sont ni les contraintes, ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien la détermination de l'équipe municipale à vouloir améliorer la vie des Lourdaises et des Lourdais. Ces choix vont vous être à présent exposés, ainsi que les orientations budgétaires qui ne font qu'en découler.

Pour se faire et pour développer les grandes lignes politiques que nous comptons suivre, je m'appuierai sur un plan tout à fait classique pour ce type de débat. :

- le contexte,
- les choix politiques de la municipalité,
- les orientations budgétaires.

I – LE CONTEXTE

A) Le contexte économique financier et social

Les perspectives économiques en France et en Europe ne sont pas celles qui étaient envisagées il y a encore quelques mois. La croissance peine à se confirmer en Europe alors que la Zone Euro dans son ensemble n’a pas encore retrouvé les niveaux d’activité qu’elle connaissait avant le démarrage de la crise. Ce n’est pas le cas de la France qui a un peu mieux résisté mais connaît une croissance très faible depuis maintenant 3 ans (+ 0,4 % attendu cette année).

L’inflation atteint ses plus bas niveaux historiques (+ 0,3 % en septembre pour la Zone Euro) et ne retrouvera qu’à l’horizon 2017 sa cible proche de 2 %, malgré les décisions prises par la Banque Centrale Européenne. Elle ne dépassera pas 0,6 % cette année en France alors que le gouvernement table encore sur un taux à peine plus fort, puis 0,9 % l’an prochain. Le chômage reste à des niveaux dramatiquement élevés (11,5 % en août en moyenne dans la Zone Euro, avec la moitié des États au-dessus de 10 %, certains à plus de 20 %).

Alors que les efforts de redressement des déséquilibres européens continuent de peser sur le redémarrage, de nouveaux risques apparaissent tant économiques que géopolitiques. Dans ce contexte, il est essentiel que les politiques monétaires continuent de soutenir l’activité, mais également que le rythme d’ajustement budgétaire soit adapté.

Les observateurs internationaux (BCE, OCDE, G20) souscrivent à ce diagnostic et appellent les États membres à y répondre avec détermination.

Au niveau mondial, le Fonds Monétaire International révise à la baisse ses prévisions pour la croissance de l’économie mondiale (3,5 %), en raison du ralentissement des pays dits émergents (+ 4,3 %) : ralentissement de l'économie chinoise, la récession de la Russie, la baisse de la croissance dans les pays exportateurs de produits de bases (pays émergents).

La croissance de l'économie américaine est la seule à avoir été revue à la hausse par le FMI.
Le FMI préconise la mise en place de réformes structurelles dans de nombreux pays, avancés et émergents, d'autant plus que des risques élevés existent sur les marchés financiers avec une grande volatilité des capitaux.

L'organisation internationale du travail prévoie que le chômage va continuer à croître au niveau mondial pour atteindre plus de 212 millions de personnes en 2019, soit plus de 10 millions de personnes en plus par rapport à l'année 2014.

Il est à noter que 61 millions d'emplois ont été perdus depuis 2008, moment où a débuté la crise financière mondiale. Le chômage progresse en Europe, en Asie du sud-est.

Les jeunes de 15 à 24 ans en sont les premières victimes. En France, les politiques publiques ont permis de contenir l'aggravation du chômage chez les jeunes. En revanche, la population à basse qualification et les seniors sont les plus touchés, générant ainsi, chez ces catégories une augmentation du chômage de longue durée qui a doublé depuis le début de la crise de 2008.

La baisse du pétrole ne devrait pas avoir une grande incidence sur la croissance. Néanmoins, quelques signaux positifs apparaissent et devront se confirmer. La croissance de la Zone Euro pourrait être aidée par la dépréciation du taux de change euro-dollar et les effets bénéfiques à court terme du recul de l'inflation qui favorise le pouvoir d'achat. En contrepartie, le désendettement est rendu plus difficile et les risques de déflation ne doivent pas être écartés.

La B.C.E. a lancé en 2015 un programme pour relancer l'économie européenne, par un rachat des dettes souveraines et des titres et en injectant en contrepartie des liquidités avec la mise en circulation en 2015 de 600 milliards d'euros, soit en moyenne 50 milliards par mois.

Cette politique monétaire accommodante devrait permettre de stimuler l'économie, rejoignant ainsi les politiques anglo-saxonnes et américaines.

La Banque Centrale européenne a laissé inchangé en janvier 2015, son principal taux directeur au plus bas taux historique de 0,05 % ; au regard des prévisions de croissance et d'inflation en Zone Euro, les taux directeurs et interbancaires devraient rester faibles en 2015.

La BCE espère ainsi soutenir la croissance de la monnaie et du crédit.

En parallèle, l'euro devrait continuer à assurer son repli. – 12 % de baisse de taux de change par rapport au dollar depuis septembre 2014. Il a atteint un niveau de baisse historique depuis 4 ans la semaine dernière : 1,08 dollar.

B) Le contexte budgétaire

Au vu du contexte économique, les ratios des administrations publiques françaises ne se sont guère améliorés. Ainsi, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1 % en 2013 à 4,4 % en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, le projet de loi de finances pour 2015 présente un déficit public de 4,3 % du PIB.

	2013	**2014**	**2015**

Solde public (en % PIB)	- 4,1	- 4,4	**- 4,3**
Solde structurel (en % PIB)	- 2,5	- 2,4	- 2,2
Ajustement structurel	1,1	0,1	0,25

Toutefois, la France s'est engagée à respecter les règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017,
- Un solde structurel inférieur à – 0,5 % du PIB en 2019.

Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses. Au projet de loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera pas issue d'une augmentation des impôts.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.

Tableau de synthèse des économies sur la dépense publique

Type d'économie par rapport à la tendance	**Montant**
Dépense de l'Etat dont modérations des rémunérations des agents de l'Etat dont économies sur les dépenses d'intervention de l'Etat	5,8 1,4 2,4
Dépenses des opérateurs	1,9
Dépenses locales	**3,7**
Dépenses des administrations de l'Unédic dont dépenses d'assurance maladie dont autres dépenses de sécurité sociale	9,6 3,2 6,4
TOTAL	21

Source : rapport annexé au projet de loi finances 2015 (en milliards)

Quelques chiffres sont parlants et traduisent bien l'état de la France fin 2014:

- dette de l'Etat : 1 607,7 milliards,
- dette des administrations de sécurité sociale : 224,4 milliards,
- dette des administrations publiques locales : 179,2 milliards,
- dette des organismes d'administration centrale : 20,2 milliards,
- La dette publique atteint à la fin de l'année 2014 : 95,2 % du PIB.

C) Les conséquences pour les collectivités locales

Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Cela représente 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée.

Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal (communes + communautés), dont 70 % environ aux communes. Cela représente 1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour la ville de Lourdes, la baisse de la DGF représenterait une baisse environ de 20 %.

Toutefois, dans un esprit de justice, le gouvernement a prévu une hausse sans précédent de la péréquation verticale. La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenterait de 180 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.

L'effort de péréquation ne compense cependant pas la baisse de la dotation forfaitaire mais l'atténuera quelque peu, ce qui n'est pas vraiment vérifié pour notre ville et nous en serons informés fin mars.

Le contexte budgétaire des collectivités est donc bien plus difficile que ces dernières années. Et cela se répercutera au moins pour les 4 prochaines années (2014 + 2015 à 2017). Or, dans le même temps, les services financés par les communes, sont en constante augmentation. A cela s'ajoute la réforme des rythmes scolaires et la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C, qui viennent augmenter les dépenses de fonctionnement de la CCPL comme de la commune.

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse plus rapide des recettes conjuguée à une augmentation imposée des dépenses, amène les communes, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et / ou à augmenter les taux de fiscalité directe locale. L'équipe municipale lourdaise a opté pour la première solution, à l'opposé très certainement d'une majorité de communes qui seront contraintes d'augmenter la fiscalité.

D) Le contexte lourdais

Nous sommes convaincus que Lourdes a de sérieux atouts mais les boulets qu'elle traîne sont un handicap : l'ardoise ne sera pas effacée en une année. Pour preuve un autre dossier handicapant que j'aborderai plus loin (*cf* les admissions en non valeurs).

Nous n'allons pas sempiternellement revenir sur l'audit financier qui a été réalisé. Il a été présenté et les absents ont certainement eu les comptes rendus. Néanmoins, permettez-moi très brièvement d'en rappeler la synthèse, ce qui nous permettra de gagner du temps sur les présentations habituelles.

Cet audit a révélé :

- un endettement croissant,
- une dette peu risquée mais coûteuse,
- une durée de vie de la dette longue,

- une progression des dépenses de fonctionnement de 15 % sur la période étudiée lors de l'audit 2008-2013.

Tout cela a une conséquence importante sur le mauvais niveau d'épargne (notamment l'épargne nette - 1,9 M €) et plus de capacité à autofinancer (dépenses de fonctionnement non maîtrisées, explosion de la masse salariale et des recours au levier fiscal, dont le produit a compensé uniquement les baisses de dotation de l'état)

- bref une situation d'endettement avérée.

Le cabinet SELDON Finances en a conclu que la ville de Lourdes va devoir limiter sa politique d'endettement sur son budget général, sauf à améliorer considérablement sa capacité d'autofinancement.

II – LES CHOIX POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce n'est pas aux Lourdais de supporter la baisse des dotations de l'état. Ils ont déjà à souffrir de la situation étouffante liée à la pression fiscale, se rajoutant à la situation locale héritée de l'ancienne municipalité comme le révèle l'audit financier. Sous prétexte d'une obligation de mener une politique de redressement et de rééquilibrage de notre situation financière dont nous avons héritée, faudrait-il geler tous les projets visant à réveiller le potentiel de la ville et ne rien faire pour améliorer la vie des Lourdaises et des Lourdais ? Et bien voici nos réponses !

A) Nous faisons le choix du soutien du pouvoir d'achat des familles

Comment en irait-il autrement alors que les habitants connaissent des fins de mois difficiles ? Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2015, la ville de Lourdes doit rester attractive.

Par ailleurs, au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité n'augmentera pas les tarifs municipaux en 2015.

Cela va représenter un réel effort pour les finances de la ville, mais c'est un choix assumé et volontariste !

B) Nous faisons le choix de mise en œuvre de projets structurants mais raisonnés

Certes la situation nous impose de prioriser les projets les plus favorables au bien être des habitants et ceux qui visent à renforcer le potentiel de la ville. Il faudra sans doute en faire moins et étaler dans le temps certaines réalisations. Mais nous devons faire en sorte de continuer à avoir des idées et à les mener avec efficience. Par exemple, le déménagement de l'office de tourisme fait partie de ces projets qu'il faudra mener à terme. En effet, il est préférable de positionner cette structure importante au plus près des touristes : aller là où sont les touristes pour les toucher plus sûrement. Beaucoup trop repartent sans se douter de toutes les possibilités de la ville, y compris dans le domaine cultuel mais aussi concernant Lourdes et ses environs. Ce projet d'investissement n'est pas une simple vue de l'esprit, mais une

recommandation forte du Conseil Régional dans le cadre de sa politique des Grands Sites.

Il faut continuer à renforcer les atouts du tourisme et proposer des innovations telles que les chemins historiques. L'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité l'a accepté … Comme l'avenant au contrat Grands Sites d'ailleurs. Tout sera mis en œuvre pour renforcer l'attractivité, l'envie de revenir et suggérer l'idée qu'il y a tant à voir et à découvrir ! Un seul séjour n'y suffirait pas !

Lourdes plage a été un bon projet et sera reconduit. L'investissement initial très bien subventionné a été contenu l'année dernière et dorénavant, les matériels ayant été acquis il peut être reconduit pour le bien être des Lourdaises et des Lourdais cette année à moindre coût.

La rénovation d'infrastructures perdurera, comme la réfection des voiries. Ces travaux sont indispensables pour l'image de la ville, pour le confort et la sécurité des habitants.

La mise en valeur du patrimoine est une impérative nécessité pour renforcer l'attrait de la ville et nous aurons à inscrire au budget des actions en ce sens.

Mais les travaux d'amélioration du cadre de vie ne doivent pas non plus être sacrifiés. La mise aux normes de bâtiments municipaux, l'isolation, la rationalisation de la dépense énergétique tout en gardant à l'esprit l'obligation de sécurité des habitants devront être reconduits.

Enfin le projet de chaudière bois (en cours d'étude) s'inscrit dans un cadre non plus strictement municipal, mais à dimension du pays de Lourdes et Vallées des gaves. Il permettra de faire rentrer des recettes en valorisant notre forêt tant durablement (par des coupes sélectives programmées par l'ONF) que financièrement (par la vente de bois noble pour l'industrie du meuble et de bois de plaque pour les chaufferies). Des investissements dans la création préalable de pistes forestières sont nécessaires et elles seront subventionnées.

C) Nous faisons le choix du travail en partenariat avec la communauté des communes, le PETR, le département, la région et les services déconcentrés de l'Etat

Chaque fois qu'un projet est bon pour la ville et ses habitants et même s'il est coûteux, il faut se poser la question des possibilités de financements avec l'aide de financements extérieurs. En cette période fortement contrainte, nous nous poserons en priorité deux questions : les retombées pour la ville sont-elles intéressantes et le financement est-il possible notamment avec l'aide de nos partenaires sans alourdir la dette ? Si les réponses sont négatives, les projets seront différés ou réétudiés lorsque les moyens seront suffisants. Le bon sens prévaudra dans la construction des budgets. Aller chercher des financements ailleurs que localement va demander de l'énergie, du bon sens, de la rigueur pour présenter des dossiers solides : cela tombe bien nous en avons à en revendre.

Une des d'actions à prendre en exemple : le nouveau programme de rénovation urbain (NPNRU). La ville de Lourdes fait partie des sites d'intérêts régionaux retenus par l'Etat pour la réhabilitation du quartier de l'Ophite classé prioritaire en politique de la ville. Ce projet est en cours d'instruction et devrait nous permettre dans les prochains mois d'avoir une vision arrêtée sur le contenu réel du projet et sur l'enveloppe financière qui sera allouée. A ce sujet, Madame le Maire organisera dès le mois d'avril une visite de la Ministre du logement

Madame PINEL dans le quartier de l'Ophite.

Pour conserver une capacité d'actions, il faut bien actionner un ou des leviers. Car dans le cadre contraint dans lequel évolue la ville les deniers sont comptés.

D) Nous faisons donc le choix de la rigueur, des efforts de gestion pour générer des économies

Nous ne sommes pas satisfaits de l'exercice précédent car nous savons que de plus grandes marges d'économies étaient possibles. Nous avons un nouveau Directeur Monsieur REY qui a bien compris l'exigence de rigueur, d'honnêteté et de transparence que la situation actuelle exige. Toutes les pistes possibles seront abordées et des efforts seront demandés afin de proposer un budget réaliste qui dégagera des possibilités d'actions. Ce qui n'a pas pu être réalisé en 2014 ou insuffisamment fait, sera remis sur le métier : organisation, réforme drastique de la politique d'achat, amélioration du pilotage financier avec la mise en place d'outils de contrôle de gestion, mise en place de nouveaux modes de gestion tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, avec une attention particulière portée à la gestion des ressources humaines. Il est bien évident que la ressource est comptée et que l'envie de mener des projets porteurs pour la ville est grande. Nos besoins de financement sont largement supérieurs aux possibilités actuelles. Aussi la sagesse, le bon sens, la priorisation des projets les plus intéressants et au besoin les arbitrages prévaudront dans ce contexte. Ce message est martelé et sera martelé à chaque responsable.

D'ores et déjà, un gain budgétaire de 300 K € a été réalisé par les services sur la politique d'achat.

Suite à la présentation du diagnostic organisationnel fait au conseil municipal et aux agents, nous allons ouvrir prochainement les chantiers d'optimisation de notre organisation.

La nouvelle organisation sera :

- lisible et focalisée sur les besoins des différentes catégories d'usager avec une déclinaison claire des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels,
- transversale, décloisonnée et permettant d'assurer la continuité du service sans rupture et sans perte d'informations,
- et donnant aux agents des perspectives satisfaisantes.

Elle s'accompagnera d'une politique RH et managériale plus lisible, d'une dynamique collective qui favorise le sentiment d'appartenance et de partage autour d'objectifs clairs, priorisés et ordonnancés.

Ces axes de progrès seront co construits avec le personnel et non imposés.

Sept chantiers transversaux seront mis en œuvre (*Cf* PJ).

Concomitamment au travail organisationnel de notre ville, les bureaux municipal et communautaire viennent de valider le principe d'une direction générale mutualisée, autour de quatre grandes directions adjointes :

- services à la population,
- développement économique,
- services techniques,
- services support.

Cette décision consensuelle – et sage – s'inscrit dans l'obligation pour la CCPL d'adopter en 2015 un schéma de mutualisation des services.

La mutualisation permettra d'optimiser nos organisations et les coûts de fonctionnement de production de nos services publics.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que se prépare l'organisation locale de l'instruction des autorisations d'urbanisme, puisque Juillet 2015 sera la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat dans ce domaine (pour les communes membres de communautés de plus de 10 000 habitants).

Toutes ces démarches devraient conduire à compenser la baisse des dotations, à améliorer les ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement correct, sans augmentation des impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses. Cela va réclamer des efforts de tous, élus comme employés. Mais notre cohésion nous permet de garder un état d'esprit volontariste soucieux du bien-être des habitants. Dégager des marges d'économie, combattre les comportements dispendieux, se demander pour chaque projet avant de s'y engager si les retombées seront positives pour la ville, faire preuve en toute circonstance de responsabilité budgétaire, et aller chercher systématiquement auprès de nos partenaires des aides de financement pour que la réalisation de projets coûte le moins possible aux Lourdais, sont les exigences de Madame le Maire imposées à chaque acteur de la ville.

III – ORIENTATION BUDGETAIRE

Ces orientations découlent des choix politiques évoqués précédemment et en tenant compte des préconisations de l'audit financier.

A) Recettes de fonctionnement

Comme annoncé précédemment, la Dotation Globale de Fonctionnement va continuer à la baisse en 2015 et la dotation de solidarité urbaine (DSU) sera au minimum maintenue.
Selon les éléments annoncés par Marylise LEBRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique et André VALLINI Secrétaire d'Etat à la réforme territoriale à l'issue de l'installation de la nouvelle instance entre le gouvernement et les élus locaux – le Dialogue National des territoires – remplaçant la Conférence des exécutifs locaux, la remise à plat de la DGF du bloc local (communes + communauté) est en cours, pour être intégrer au projet de loi de finances 2016.

Les taux des impôts ménages ne seront pas augmentés par la ville. La fixation définitive des taux sera effectuée en fonction des bases fiscales communiquées par les services fiscaux selon la loi de finance 2015 (article 18 bis du code général des impôts qui prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 0,90 %).

Les tarifs des services publics municipaux ont été fixés fin 2014. Les augmentations ont été mesurées ; elles ont concernées le musée pyrénéen, la location du palais des sports et le gymnase de la Coustète, la location des stades, courts de tennis, les droits de voirie, les taxes d'encombrements et les droites de place.

Les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale verront leur montant diminuer à la marge.

B) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont été examinées service par service en prenant en considération le montant prévisionnel des charges obligatoires (au vu de contrats , conventions, participations correspondant à des engagements financiers) et les dépenses de fonctionnement courantes facultatives qui relèvent de décisions de l'ordonnateur pour assurer des services ponctuels à la population.

Les crédits pour les charges courantes de fonctionnement vont ainsi diminuer de 300 K €.

Nous appliquerons aux crédits pour frais de personnel une variation de 4 % pour tenir compte de :

- la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C,
- l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité,
- la cotisation à la CNRACL qui a été portée de 27,45 % à 27,50 % au 1er janvier 2015,
- la cotisation à l'Ircantec qui passe de 3,042 % à 3,168 %,
- des validations de service.

Les intérêts de la dette devraient progresser en 2015 compte tenu des emprunts mobilisés en 2014 pour 4 500 000 €, emprunts souscrits avec des taux d'intérêt basés sur l'Euribor ou des taux fixes compris entre 2,80 % et 3,86 %. La progression de l'intérêt de la dette est de 70 000 euros.

Le taux d'intérêt moyen est de 3,42 % avec une durée résiduelle moyenne de 7 ans et 2 mois.

Il est à noter qu'il y a un seul contrat de prêt à risque dans la dette communale (charte GISSLER qui fixe les relations de transparence entre les collectivités locales et les banques) ; prêt de 2006 avec un montant restant dû en 2015 de 1 600 000 €.

Les subventions municipales aux associations loi 1901 seront reconduites.

Les subventions exceptionnelles, comme le nom l'indique, feront l'objet d'un examen attentif en fonction du projet associatif.

Les contributions aux organismes extérieurs devraient progresser de + 0,50 % pour le contingent départemental d'incendie et de près de 22 % pour le Syndicat Mixte du Hautacam, (fonctionnement de la station uniquement hors versements au Tour de France).

Enfin, la municipalité doit – encore une fois – remettre à plat une situation héritée de l'ancienne municipalité. Le Trésor Public nous demande de rétablir la sincérité des comptes en enregistrant des admissions en non valeurs de créances qui n'ont jamais été recouvrées ou effacées. Ces demandes de la trésorerie sont formulées à la commune depuis 2010 pour des créances qui datent parfois de 8 à 10 ans : à savoir des loyers non encaissés de locaux industriels pour la somme de 213 803 euros, d'une redevance non payée par un ancien exploitant du Pic du Jer pour un montants de 49 772 euros, de loyers de gérance du restaurant du golf par des anciens exploitants de 22 000 euros !

Le montant total des admissions en non valeur qui nous est imposé va grever le budget

de la ville pour 2015 de 287 131 euros.

C) Recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par :

- un volume d'emprunt prévisionnel d'un volume raisonnable et fonction de la validation des projets en rapport au niveau de subventions obtenues,
- des subventions qui dépendront de l'instruction des dossiers par les organismes attributaires,
- d'une progression du Fonds de Compensation de la TVA en raison de l'accroissement des dépenses d'investissement de 2013.

Les recettes reportées de l'exercice budgétaire 2014 vers 2015 s'élèvent à plus de 4 900 000 €, dont environ 1 800 000 € de subventions et 3 110 000 € d'emprunts souscrits et non mobilisés.

Avec l'arrivée de notre nouveau DGST, un travail sur les possibilités de valorisation de notre patrimoine bâti est en cours. Les choix qui seront fait en 2015 seront une source de financement nouveau pour nos projets et des économies sur nos dépenses de fonctionnement.

D) Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette sera de 2 300 000 €.
La dette au 1er janvier 2015 s'élevait à 28 343 228 € soit 1 917 € par habitant.

Les crédits pour dépenses d'investissement engagés en 2014 et reportés sur l'exercice budgétaire 2015 s'établissent à 4 918 314 €. Sur ce montant plus de 1 800 000 € concernent des travaux consécutifs aux crues du gave de juin 2013.

D'autres projets – compris entre 2 et 3 millions d'euros – seront proposés au vote du budget primitif fin mars, situant le volume des investissements 2015 entre 5 et 8 000 000 €.

Le lancement de ces projets dépendra toutefois d'un engagement préalable suffisant des partenaires financiers et sera apprécié au cas par cas, avec un plan de financement clair et ses impacts sur les coûts de fonctionnement.

Les projets 2015 concourent à la :

- Mise en valeur du patrimoine :
  - acquisition d'une parcelle quai Saint Jean pour la réalisation de l'OT de bas de ville,
  - restauration de la couverture et du clocher de l'église du Sacré-Cœur,
  - amélioration des caméras de vidéo protection,
  - aménagement de pistes en forêts et entretien des forêts,
  - acquisition de matériel et logiciels informatiques,
  - travaux d'entretien des bâtiments municipaux,
  - travaux de voirie et d'éclairage public,
  - travaux vrd rue Ampère, située zone industrielle de Saux,
  - couverture du boulodrome,
  - aménagement de places de stationnement rue Raymond Béni.

- Réalisation d'investissements structurants :
  - aménagement de la signalétique des parcours touristiques,
  - travaux de vrd et installation du réseau de chaleur au complexe nautique,
  - réalisation de la fin des travaux et d'aménagement du quai Boissarie,
  - travaux de mise en sécurité du pont Peyramale et du pont Vieux.

Provisionnellement, une dépense de 800 000 € pour le déficit de la ZAC d'Anclades sera malheureusement à budgétiser, pour compenser les pertes sur les ventes de terrains.

IV – BUDGETS ANNEXES

A) Budget de l'eau

Les dépenses et recettes de fonctionnement seront stabilisées par rapport à 2014.

La surtaxe municipale ne devrait pas être majorée par rapport à celle de 2014, en raison de la stabilisation du volume d'eau potable consommé.

La surtaxe devrait rester fixée à 0,15 ht/m^3, avec un volume prévisionnel d'eau utilisé de 1 450 000 m^3.

Les travaux prévus en 2015 seront ceux préconisés par le schéma directeur uniquement les interventions ponctuelles pour réaliser des grosses réparations.

Pour financer le volume des travaux retenus, un emprunt d'environ 170 000 € sera inscrit au budget primitif 2015.

Les éboulements récents sur la commune de Gazost vont obliger la réalisation de travaux sur les conduites d'eau traversant cette zone. Après le chiffrage des besoins, les crédits correspondants devront être inscrits au budget 2015.

B) Budget de l'assainissement

Le montant du budget 2015 sera sensiblement égal à celui de 2014, en raison d'un volume de travaux sensiblement égal à celui de 2014.

Les recettes de fonctionnement seront stables par rapport à 2014, avec une surtaxe municipale inchangée, (Produit 2015 attendu : 2 300 000 €).

La surtaxe municipale resterait fixée à 1,56 € H.T. par m^3, tarif voté en 2014 avec un volume prévisionnel d'eau assainie qui devrait être de 1 500 000 m^3 (donnée identique à l'année 2014).

La rémunération du fermier est de 0,8017 € H.T. par m^3 (valeur au 1er octobre 2015).

Des crédits seront inscrits à hauteur de 970 000 € pour :

- Les travaux après les débordements des réseaux,
- Les grosses réparations pour l'amélioration des réseaux,
- La mise en place de matériel à la station d'épuration.

Le financement sera assuré en partie par les amortissements comptables, et l'autofinancement.

C) Budget du parking municipal de la Merlasse

Le budget concerne uniquement la gestion du parking municipal couvert.
Il devrait s'établir à environ 288 000 €.

Les recettes prennent en compte les tarifs 2015 qui restent inchangés par rapport à 2014.
Les charges d'exploitation intégreront le remboursement d'un emprunt de 150 000 € mobilisé en 2012 pour les travaux de réfection de la façade.
Les crédits pour des dépenses d'investissement s'élèveront à environ 35 000 €.

D) Budget du golf de Lourdes

La subvention communale du budget principal sera en diminution (entre 120 et 150 000 €) et il sera mis fin aux pratiques d'insincérités comptables consistant en la mise à disposition à titre gratuit de personnel (jardiniers et agent d'entretien) et de fournitures d'entretien relevant du budget général.
Les tarifs ont été actualisés et augmentés pour 2015.
Les crédits d'investissement seront affectés à l'entretien des bâtiments et du parcours de golf ainsi qu'à l'entretien du matériel pour les jardiniers.

Une nouvelle organisation du service se met en place. Une délégation de service public sera étudiée sur 2015.

E) Budget des opérations funéraires

Recettes et dépenses de fonctionnement inchangées par rapport à 2014.

Une réserve de crédits de 15 000 € sera constituée pour permettre la réalisation en 2015 ou 2016, d'une nouvelle tranche de caveaux au cimetière du Bon Pasteur.

F) Budget des activités industrielles

La gestion de la zone industrielle de Saux relève depuis le 1er janvier 2015 de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL).
Les éléments constitutifs du budget 2015 seront présentés dans un budget annexe de la CCPL.

Les soldes comptables du budget 2014, ainsi que les admissions en non valeur seront inclus au budget principal 2015 de la commune de Lourdes. Les autres données budgétaires propres à l'exercice 2015 seront présentées dans un budget annexe de la CCPL.

G) Budget de l'unité fermière multiviandes

Recettes de fonctionnement :
Les loyers s'élevaient en 2014 à environ 35 000 €.
Ils seront stabilisés à ce même niveau en 2015 ; car ils prennent en compte les annuités de l'emprunt de 280 000 € contracté pour financer les travaux d'extension des bâtiments.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges courantes et les amortissements sont couverts par les loyers versés par la coopérative des Gaves.

H) Budget du funiculaire du Pic du Jer

Le budget correspondra à la 8ième année de gestion en régie directe.

Les recettes constatées proviennent de la montée-descente du funiculaire, de la visite des grottes, de l'activité de restauration au sommet du Pic, de la vente d'articles à la boutique de souvenir et des produits des montées pour les descentes en V.T.T.

Des crédits seront ouverts pour assurer la fin des travaux de gros entretien des cabines nécessaires avant les inspections prévues pendant le contrôle général des installations de la fin de l'année 2015.

CONCLUSION :

Ce débat d'orientation budgétaire qui vient de vous être présenté doit maintenant être traduit en projet de budget après bien évidement vos avis et remarques.

Le budget primitif sera mis en délibération lors du prochain conseil municipal fin mars – début avril. D'ici cette échéance, Madame le Maire procédera aux arbitrages permettant de mettre en œuvre les orientations politiques dans le respect strict des règles budgétaires.

L'équipe municipale a désormais consolidé son équipe d'administration avec à la tête son nouveau directeur, en poste que depuis novembre dernier. Néanmoins, cette nouvelle équipe peut s'appuyer sur deux audits et désormais une bonne connaissance de l'état des lieux. Elle a bien pris en compte également les exigences que nous venons de soulever et saura demander à chacun les efforts qui s'imposent dans l'intérêt des Lourdais et conformément aux objectifs impulsés par Mme le Maire.